

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Présents : Christian MONTEYREMAR, Cédric GIRAUD, Claire MAILLARD, Nicole BARROT, Christophe POULLENARD, Florent BONIN, Pascaline MARSOT , Martine HUGUES, Dorian MOUGEL.

Absents : Céline ARNAUD, Amandine DOLPHIN.

1- URBANISME

DP 038 003 25 10002 : Division
DP 038 003 25 10003 : Abri de jardin
DP 038 033 25 10004 : Panneaux photovoltaïques
DP 038 003 25 10005 : Changement de fenêtres
DP 038 003 25 10006 : Modification de système de chauffage
DP 038 003 25 10007 : Centrale photovoltaïque
PC 038 003 25 10003 : Abri de jardin

2- COMPTES RENDUS REUNIONS EBER

-Commission mixte Urbanisme et Agriculture : point PLUI et consommation foncier agricole.

-Réception prochaine Carte Aléas-Zonage. Délais respectés pour la mise en place du PLUI.

-Ordures ménagères : TEOMI / REOMI choix du système de redevance avec vote chez EBER au 31 mars. Etude des lieux d'implantation des points d'apports volontaires tris sélectifs..

-Nouvelles taxes gouvernementales sur la communauté de communes et les communes défavorables aux budgets.

-Baisse des budgets d'investissement pluri-annuels. Les programmes prévus seront donc plus étalés dans le temps,

3- RAPPORT D'ACTIVITE EBER

Exercice 2023 détaillé et discuté.

4- AU FIL DE LAMBRE

***Délibération : Signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec VOXOA**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal présent qu'il y a lieu de signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec VOXOA pour l'organisation d'un Concours de Maîtrise d'œuvre relatif à la construction intercommunale d'un centre d'aide social sur la commune d'Anjou et demande l'autorisation à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présent l'autorisation de signer cette convention.

NB DE VOTES /9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
----------------	--------	----------	--------------

5- VIDEOPROTECTION

***Délibération : Demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal présent qu'il y a lieu de faire des demandes de subventions pour l'installation de la Vidéoprotection sur la commune.

Les demandes de subventions seront envoyées à La Région AURA, au Département et à la Sous-Préfecture de l'Isère.

NB DE VOTES /9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
----------------	--------	----------	--------------

6- BATIMENT MATERNELLE

Appel à maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation de l'école maternelle.

Présentation du CCTP et des éléments à intégrer aux CCAP réalisé par l'AGEDEN.

***Délibération : Demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal présent qu'il y a lieu de faire des demandes de subventions pour la rénovation de l'école maternelle.

Les demandes de subventions seront envoyées à La Région AURA, au Département et à la Sous-Préfecture de l'Isère.

NB DE VOTES /9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
----------------	--------	----------	--------------

7- ECOLES

*Installation de VPI : 1 VPI sera installé pendant les vacances dans une classe maternelle

*Compte-rendu du Conseil d'Ecole : dont horaires discussion sur un éventuel changement d'horaire à la rentrée 2025/2026

*Enfants de -3 ans (cantine-garderie)

*Photocopieurs

8 – WIFI

Avec écoles, salle Espace La Bâtie et autres bâtiments publics en partant de la box Mairie.

9 - EBER

*Délibération : Modification des statuts de la communauté de communes EBER

Monsieur le Maire prend lecture du courrier de Madame La Présidente et expose le projet de statuts modifié.

NB DE VOTES /9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
----------------	--------	----------	--------------

10 - TE 38

*Délibération : Enfouissement BT TEL Rue du Sorbier

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suivant notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront octroyés, les travaux présentés dans les tableaux ci joints intitulés :

Collectivité : **COMMUNE**
AGNIN
 Affaire n° **24-802-003**
Enfouissement BT TEL rue du Sorbier

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **145 024 €**
 Le montant total des financements externes s'élève à : **127 212 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **17 812 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38,
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu, est exposé

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **145 024 €**
 Financements externes : **127 212 €**
Participation prévisionnelle : 17 812 €
 (soit TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constatée d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **17 812 €**
 Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

(Pour un paiement en 2 versements (acompte de 60% puis solde))

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **69 420 €**
 Le montant total des financements externes s'élève à : **7 500 €**

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **2 144 €**
 La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **45 271 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38,
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le CONSEIL, entendu, est exposé

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **69 420 €**
 Financements externes : **7 500 €**
Participation prévisionnelle : 47 415 €
 (soit TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constatée d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **45 271 €**
 Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

(Pour un paiement en 2 versements (acompte de 60% puis solde))

NB DE VOTES /9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0
----------------	--------	----------	--------------

11- DIVERS

*Défilé du 19 mars

*Corso – Vogue de Pâques

*Marché aux fleurs du 1^{er} Mai

*Village propre du Samedi 22 mars : Rendez-vous à 8h30 sur la Place du Village

*Spectacle du 11 avril à l'Espace La Bâtie

*DéCLIC spectacle du 15 mars à l'Espace La Bâtie

Fin de séance à 22h35 le 27 février 2025

Le Maire
C. MONTEYREMAR

